
CHAPITRE 3 : CONTRIBUTIONS DES AUTOCHTONES (SECONDAIRE 3)

Origines d'un peuple	3.3
Création du peuple Métis	3.6
Premières prises de contact	3.8
Droits des Autochtones	3.9
Vie économique des Autochtones (enrichissement)	3.14
Adaptation au changement	3.16
Perspectives historiques	3.18
Relations extérieures	3.22
Autonomie gouvernementale autochtone (enrichissement)	3.25

CHAPITRE 3 : CONTRIBUTIONS DES AUTOCHTONES (SECONDAIRE 3)

Origines d'un peuple

Avant l'arrivée des Européens en Amérique du Nord, deux groupes autochtones occupaient le continent, soit les Premières Nations et les Inuit. Ces deux groupes se composaient de nations autonomes (c'est-à-dire des nations ayant leur propre forme de gouvernement, leur langue, leurs lois, leur religion, leur économie et leur territoire). Depuis cette époque, de nombreux Autochtones ont vu leurs institutions traditionnelles remplacées par celles des Européens. Il y a eu aussi entre-temps la création d'un troisième groupe autochtone, les Métis.

Note à l'intention de l'enseignant – Dans cette unité, se référer à *Indian Givers: How the Indians of the Americas Transformed the World*, de Jack Weatherford (voir *Bibliographie*).

Thèmes

Les élèves sont invités à :

- reconnaître les explications fournies par les Autochtones sur leurs origines;
- établir les principaux effets sur les Autochtones des premières prises de contact entre Autochtones et Européens;
- résumer la nature des échanges à long terme entre Européens et Autochtones et leurs effets sur les Autochtones;
- illustrer leur connaissance des contributions des Autochtones à la société canadienne et dans le monde;

- illustrer les effets du déplacement des Autochtones pendant l'immigration des Européens en Amérique du Nord;
- examiner l'*Acte de l'Amérique du nord Britannique (AANB)* (Quel gouvernement a adopté l'AANB? Pourquoi? A-t-il toujours été respecté? Pourquoi?);
- exprimer une opinion au sujet des traités conclus après la Confédération (Quelle était leur raison d'être? Comment ces traités étaient-ils perçus par les Autochtones? Les droits des Autochtones régis par un traité ont-ils toujours été respectés?);
- analyser l'établissement de la *Loi sur les Indiens*, y compris les points suivants :
 - la définition d'un Indien
 - l'affranchissement
 - l'éducation
 - les élections - le gouvernement traditionnel d'une bande
 - les cérémonies et les danses
- discuter les politiques des Premières Nations d'après les points suivants :
 - l'appartenance aux Premières Nations
 - le développement économique
 - les taxes
 - l'autonomie gouvernementale
 - le partage des ressources
 - les revendications territoriales
- raconter dans leurs propres mots l'histoire des Métis (Qui sont les Métis? En quoi sont-ils différents des membres des Premières Nations? En quoi sont-ils semblables? Qui sont les Indiens non inscrits?);

- énumérer les préoccupations actuelles des Métis du point de vue :
 - des questions politiques
 - des besoins sociaux
 - du développement économique
 - du contrôle des ressources
 - de l'autonomie gouvernementale
 - de la santé et du bien-être

- relater l'histoire des Autochtones des Territoires du Nord-Ouest (la division envisagée des Territoires du Nord-Ouest en deux ou plusieurs entités territoriales peut être un sujet d'étude);

- examiner d'autres questions, comme :
 - la Constitution
 - l'Accord du lac Meech
 - l'Accord du Nord (entente de principe entre les Dénés, les Métis et le gouvernement fédéral)

Création du peuple Métis

Après une longue période d'interaction entre les colons français et britanniques et les Autochtones, un troisième groupe autochtone a vu le jour, soit les Métis. La création du peuple Métis puise son origine dans les mariages mixtes entre les Européens et les membres des Premières Nations. Les Métis parlaient une langue commune, le Metchif, ainsi que les langues de leurs ancêtres et de leurs voisins. Ils avaient leur propre gouvernement et se sont battus pour que soient défendus sur un même pied d'égalité les droits de tous les peuples du Nord-Ouest. Ce troisième groupe autochtone a permis de garantir les droits aux habitants de la nouvelle province du Manitoba. Dans cette unité, les élèves exploreront une partie de leur histoire.

Thèmes

Les élèves sont invités à :

- discuter des points suivants :
 - Quelles activités économiques ont eu lieu en Nouvelle-France jusqu'en 1760? Quand les deux mondes se sont rencontrés, l'arrivée des Européens a entraîné quels effets sur les Autochtones?
 - Quel rôle a joué l'Église dans la vie des Autochtones? Que pensait l'Église des Autochtones? Quelles sont les pratiques et les façons de faire que l'Église a tenté d'imposer aux Autochtones?
 - En quoi les activités militaires ont-elles touché les Autochtones? (Quelle était la nature des rapports qu'entretenaient les Autochtones et les Français?)
 - Comment les Français administraient-ils la Nouvelle-France?
 - Quel effet la conquête du Bas-Canada par les Britanniques a-t-elle produit sur les Autochtones? Dans quelle mesure les Autochtones ont-ils facilité l'invasion britannique?

- Quelles étaient les colonies que possédait l'Angleterre en Amérique du Nord? Les situer sur une carte historique.
- Quels effets les grandes religions européennes ont-elles produits sur les Autochtones?
- Quelle structure administrative les gouvernements coloniaux successifs ont-ils adoptée? Quelles sont les pressions qui ont finalement entraîné l'union des colonies britanniques de l'Amérique du Nord? Quelle a été l'incidence de cette union sur les Autochtones?
- interpréter le mode de vie des Métis en explorant
 - les formes de gouvernement
 - les activités économiques
 - les croyances spirituelles
 - les modes d'expression par la musique et la danse
 - le folklore
- préciser dans quelles collectivités canadiennes les Métis se sont établis (Quelles sont les collectivités canadiennes qui ont à l'heure actuelle une partie de leur population d'origine métisse?);
- nommer des chefs Métis historiques et contemporains;
- formuler des critiques quant aux opinions que les responsables coloniaux avaient à l'égard des Autochtones (Pourquoi adoptaient-ils une attitude supérieure?)

Premières prises de contact

Une bonne partie des coutumes, des traditions et des systèmes politiques des Autochtones du Canada ont subi une transformation et des modifications qui les rendent méconnaissables à cause des politiques et des mesures gouvernementales. Dans cette unité, l'enseignant explique dans quelle mesure les traités, les lois et les énoncés de politique ont eu une incidence sur les coutumes et les traditions des Autochtones.

Thèmes

Les élèves sont invités à :

- présenter un exposé sur les relations entre les Autochtones et les non-Autochtones à l'époque antérieure à la Confédération (jusqu'en 1867), d'après :
 - les opinions des premiers responsables français et anglais à l'égard des Autochtones
 - les accords qui ont eu une incidence sur les rapports entre Autochtones et non-Autochtones (Proclamation royale de 1763, direction militaire des affaires autochtones, évolution vers une direction civile des affaires autochtones, Commission sur les Indiens et loi de 1857, premiers traités, etc.)
- rendre compte de l'époque après le pacte confédératif de 1867, jusqu'à l'époque actuelle, d'après
 - les dispositions de l'AANB relatives aux Autochtones
 - la *Loi sur les Indiens* et ses refontes subséquentes (1876-1951, projet de loi C-31 de 1985)
 - les mesures prises par les gouvernements britanniques et canadiens à l'égard des traités
 - l'évolution et la dévolution des pouvoirs du ministère des Affaires indiennes et du Nord (MAIN)

Une activité pertinente est proposée dans *The NESAs Activities Handbook for Native and Multicultural Classrooms, Volume Two, Indian Self-Government*, pages 109 à 112.

Droits des Autochtones

Le gouvernement fédéral du Canada a la responsabilité de s'assurer que les droits des Autochtones reconnus par la Couronne sont protégés et respectés. La création des provinces de l'Ouest a entraîné un transfert de responsabilités aux provinces en matière d'éducation, de terres publiques et de ressources naturelles. Le gouvernement fédéral n'a ainsi pu faire respecter un grand nombre de droits qui reviennent aux Autochtones. Il arrive souvent que les droits garantis aux Autochtones par la Couronne entrent en conflit avec les lois provinciales ou fédérales, ou les deux.

En vue d'en arriver à un accord sur ces droits, les Autochtones négocient depuis un certain temps avec les divers niveaux de gouvernement. Ils ont aussi recherché une solution par la voie des tribunaux. Au fil des ans, la responsabilité des affaires indiennes a souvent relevé d'un ministère fédéral ou d'un autre, ce qui s'est soldé par l'érosion d'un grand nombre de droits et pouvoirs autochtones. Pour ajouter à la complexité de la question des droits autochtones, le gouvernement fédéral s'est dégagé de toute responsabilité quant à la garantie et au respect des droits de personnes et de groupes de personnes comme les Métis et les Indiens non inscrits.

Thèmes

Les élèves sont invités à :

- discuter de la notion de droits et de la façon dont les droits sont garantis et préservés;
- expliquer dans leurs propres mots les relations entre les Autochtones et les gouvernements coloniaux avant 1867;
- résumer les premières formes de gouvernement :
 - des divers peuples Autochtones
 - des colons français
 - des colons britanniques

- présenter un exposé du fédéralisme canadien en abordant :
 - les caractéristiques du régime parlementaire britannique et du système fédéral américain incorporées dans l'AANB
 - les caractéristiques de gouvernement qui ne font pas partie de l'AANB
 - les caractéristiques qui s'inspirent de la notion autochtone de la démocratie
 - l'incidence du fédéralisme sur les Autochtones
 - les préoccupations des Autochtones
 - les changements constitutionnels survenus en 1982 (Quelles en sont les incidences sur les Autochtones?)
 - les développements survenus dans les relations entre le gouvernement fédéral et les Autochtones en raison ou en dépit de la conférence des Premiers ministres sur les droits autochtones
 - le rôle des médias dans le système politique canadien

- rendre compte du développement et du rôle du système des partis politiques de 1867 à nos jours :
 - en définissant ce qu'est un parti politique (Pourquoi forme-t-on des partis politiques?)
 - en expliquant comment se forme un parti autochtone
 - en présentant des arguments sur les chances de succès d'un parti autochtone en voie de formation
 - en examinant le quand et le pourquoi de la formation des principaux partis politiques canadiens (inclure d'autres partis régionaux ou moins importants)
 - en discutant de la représentation des Autochtones dans les partis politiques
 - en expliquant pourquoi des expressions comme la gauche, la droite et le centre sont invoquées pour décrire les partis politiques canadiens
 - en expliquant la tendance du vote de la plupart des Autochtones en faveur ou non des partis politiques (Y a-t-il un changement de tendance?)
 - en vérifiant si les Autochtones votent massivement en faveur d'un parti politique canadien en particulier
 - en définissant ce qu'est le népotisme et le rôle qu'il joue dans le système politique canadien

- décrire les droits et les responsabilités des citoyens canadiens relativement :
 - au rôle de l'État dans la vie quotidienne de la majorité des citoyens
 - au rôle de l'État envers les Autochtones du Canada
 - à l'influence des citoyens sur les décisions gouvernementales
 - aux droits fondamentaux des citoyens en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés (De quelle façon ces droits s'appliquent aux Autochtones?)
 - aux lois qui permettent de désavouer d'anciennes lois qui contrevenaient à ces droits

Note à l'intention de l'enseignant – Selon certains universitaires, l'existence du ministère des Affaires indiennes et du Nord est illégale, car ses pouvoirs lui sont conférés par la *Loi sur les Indiens*, laquelle outrepassse les pouvoirs accordés par la Charte canadienne des droits et libertés. En 1973, le juge John Osler, de la Cour suprême de l'Ontario, a rendu un jugement historique, dans lequel la *Loi sur les Indiens* était déclarée inopérante du fait qu'elle exerçait une discrimination à l'endroit d'un groupe racial au Canada.

- aux textes législatifs relatifs à la Charte canadienne des droits et libertés
- aux devoirs d'un citoyen (la demande de citoyenneté est présentée au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration)
- à la date à laquelle les Indiens inscrits des Premières Nations ont obtenu le droit de vote aux élections fédérales
- à la date à laquelle les Indiens inscrits des Premières Nations et les Inuit ont obtenu le droit de vote aux élections provinciales
- à la dernière province qui a accordé le droit de vote aux Indiens inscrits des Premières Nations (Quelle était la raison invoquée par ce gouvernement pour retarder l'octroi du droit de vote?)

Note à l'intention de l'enseignant – Même si les Autochtones ont maintenant le droit de voter, la formulation des textes législatifs leur confère les mêmes droits de vote que les immigrants reçus qui ont vécu au Canada pendant cinq ans et qui ne jouissent pas de la citoyenneté complète. Ainsi, les Autochtones peuvent avoir le droit de vote aux élections provinciales et fédérales, mais au moment de voter, ils n'ont pas le même statut que les autres Canadiens à part entière.

- dresser un portrait de divers chefs politiques autochtones;
- décrire certaines des positions exprimées par ces chefs sur les questions qui touchent les Autochtones;
- dessiner un organigramme qui décrit les organismes autochtones créés pour négocier avec les divers niveaux de gouvernement au Canada;
- critiquer la position des partis politiques provinciaux et fédéraux sur les questions autochtones;
- commenter les points suivants :
 - les revendications territoriales dans la province de résidence ou dans une autre province ou territoire
 - l'autonomie gouvernementale telle que définie par une Première Nation, la province et le gouvernement fédéral
 - le contrôle de l'éducation à l'échelle locale et les possibilités qui en découlent pour améliorer la qualité de l'éducation parmi les Premières Nations
 - les droits et le contrôle relatifs aux ressources
 - les droits de chasse, de pêche et de piégeage
 - les lois, les droits et les restrictions qui se rapportent au jeu (comparer la situation des Premières Nations du Manitoba à celle des Premières Nations aux États-Unis)
- étudier les points suivants (évolution historique et situation actuelle des organismes politiques autochtones) :
 - l'établissement d'organismes nationaux;

Note à l'intention de l'enseignant – Aborder le caractère ponctuel des premières tentatives d'organisation, la formation du Conseil national des Indiens en 1961, la formation ultérieure de la Fraternité des Indiens du Canada et de la Canadian Métis Society en 1968, ainsi que la création du Conseil national des Autochtones du Canada en 1971. Ces organismes se sont regroupés pour former l'Assemblée des Premières Nations, qui représente les Autochtones dans les réserves, et le Congrès des Peuples Autochtones, qui représente les Autochtones hors réserve.

- les organismes provinciaux (regroupement des Métis d'une région donnée)
- les problèmes de représentation politique, y compris les difficultés du Congrès des Peuples Autochtones (CPA), qui représente les Métis et les Autochtones vivant hors réserve (aborder la lutte continue qui oppose ces groupes aux gouvernements fédéral et provinciaux au sujet de leur reconnaissance)
- les problèmes socio-économiques (logement, développement économique, éducation, santé et bien-être social, revendications territoriales)
- les divergences de points de vue au sein de la Manitoba Métis Fédération
- l'Assemblée des Premières Nations
- l'Alliance des nations des Prairies assujetties à des traités

Note à l'intention de l'enseignant – Pour obtenir l'adresse des organismes précités, consulter le *First Nations Tribal Directory* (voir *Matériel pédagogique multimédia*).

Vie économique des Autochtones (enrichissement)

Le changement survenu dans la vie économique d'un grand nombre de communautés constitue un important jalon historique de la société autochtone. Examiner les caractéristiques du système économique en mutation, en incluant les l'influence des communications et de la technologie, les tendances démographiques et la migration, l'éducation, les valeurs des jeunes et des anciens.

Thèmes

Les élèves sont invités à :

- aborder la base économique traditionnelle des communautés autochtones, comme :
 - les ressources naturelles (la pêche, la fourrure et la forêt)
 - les types de production domestique
 - les pratiques commerciales
 - le rôle de la famille, des chefs, des anciens et des conseils de bande en matière de développement économique
- présenter un exposé sur la base économique des communautés autochtones d'aujourd'hui, comme :
 - les ressources naturelles et les autres types de ressources
 - les pratiques commerciales non traditionnelles
 - les tendances actuelles
- comparer la vie économique des sociétés autochtone et non autochtone par :
 - l'analyse de l'influence des non-Autochtones sur l'activité économique et industrielle des Autochtones
 - l'évaluation de la pertinence des principes économiques et de la technologie non-autochtones dans la vie économique autochtone

- évaluer les programmes économiques mis en place par les groupes autochtones (Assemblée des chefs du Manitoba, Congrès des Peuples Autochtones et Assemblée des Premières Nations).

Adaptation au changement

Au fil de l'évolution de l'économie et de la société canadiennes, les Autochtones ont dû s'adapter et modifier leur économie pour survivre dans un nouvel environnement.

Thèmes

Les élèves sont invités à :

- évaluer les retombées de l'industrialisation sur les collectivités autochtones rurales et urbaines, en tenant compte :
 - des progrès des techniques agricoles et des innovations ménagères, ainsi que des projets de mise en valeur des ressources du Nord (examiner l'effet des changements tels que la construction de routes et de barrages hydro-électriques, l'exploitation forestière et minière sur l'organisation sociale des Autochtones en milieu rural)
 - des effets sur la société canadienne du déplacement des Autochtones en milieu urbain (les prévisions actuelles indiquent qu'au début du XXI^e siècle, un travailleur sur quatre qui intégrera le marché du travail sera d'origine autochtone. En quoi cela touche-t-il les futurs employeurs et les établissements d'enseignement à l'heure actuelle?)
- évaluer les retombées de l'organisation du mouvement ouvrier, des coopératives, des associations professionnelles et des associations patronales sur les Autochtones, en parlant notamment :
 - de l'origine des syndicats (examiner l'influence qu'ont eu les syndicats sur l'ensemble de la société. Comment les syndicats ont-ils changé la vie des travailleurs autochtones?)
 - de l'expansion du mouvement coopératif (parler de ses effets sur la société canadienne et les Autochtones)

- des principales fonctions et de l'expansion des associations professionnelles ainsi que des restrictions qu'elles ont imposées aux Autochtones en les empêchant :
 - de pratiquer la médecine traditionnelle
 - de recevoir des traitements qui relèvent de la pratique traditionnelle
 - de faire reconnaître un enseignement autochtone traditionnel

Les associations professionnelles offrent cependant aux Autochtones une formation, une éducation et de l'encouragement afin de les faire progresser dans leur profession. Mais elles ne reconnaissent pas l'éducation, la formation et les compétences traditionnelles (les médecins ne reconnaissent pas les compétences des guérisseurs traditionnels).

Des activités pertinentes sont proposées dans *The NESAs Activities Handbook for Native and Multicultural Classrooms*, Colonialism Game, pages 61 à 65, ainsi que dans *Native Communities: A Colonial Reality*, pages 33 à 40.

Perspectives historiques

Beaucoup disent que l'histoire se répète. Que cela soit vrai ou non, l'histoire traditionnelle et contemporaine des Autochtones est en perpétuel changement. Il s'agit là d'un facteur incontournable dans le monde d'aujourd'hui. De nombreux Autochtones ont accepté les réalités du changement. C'est pourquoi ils étudient les façons de tirer profit du changement afin d'édifier un meilleur avenir pour eux-mêmes.

Les Autochtones croient que l'histoire de l'Ouest canadien ne repose pas uniquement sur le commerce et la guerre. Du point de vue autochtone, l'histoire tient compte tout aussi bien des faits et des personnages historiques. Quelle a été l'interaction des événements et des personnages historiques? Quels ont été les efforts des Autochtones pour influencer sur le cours des événements?

Les expériences vécues par les Autochtones ont eu un effet déterminant sur les débuts de l'Ouest canadien. Aujourd'hui, les Autochtones ont une influence sur le cours des événements dans le monde entier.

Thèmes

Les élèves sont invités à :

- rendre compte du pouvoir et du contrôle exercés par les compagnies de commerce de la fourrure, en tenant compte :
 - de l'influence sociale, économique et culturelle qu'ont eu la Compagnie de la Baie d'Hudson et la Compagnie du Nord-Ouest sur les Autochtones et les non-Autochtones dans la région actuelle des Prairies et de la Colombie-Britannique
- relater ce que beaucoup ont appelé la spoliation de l'Ouest et son occupation par les colons européens (1840-1896).

Les thèmes précis à aborder sont :

- l'achat par le Canada de la Terre de Rupert (Décrire les implications historiques et actuelles de cette transaction sur le Canada. En quoi la transaction a-t-elle touché les Autochtones qui vivaient sur ce territoire?)
- l'entrée du Manitoba dans la Confédération en 1870 et les retombées de ce fait marquant sur le développement de l'Ouest canadien
- la Rébellion du Nord-Ouest, le système de laissez-passer imposé aux Indiens inscrits, et la Police montée du Nord-Ouest
- décrire l'époque identifiée par les historiens comme « l'Ouest canadien : les meilleures terres nouvelles » (fin des années 1890) et de ce qui s'est produit par la suite, comme :
 - la période de prospérité de 1886 à 1929 et ses effets sur l'Ouest canadien
 - la Crise des années 1930 et la grande souffrance et le déracinement qu'elle a fait subir aux habitants de l'Ouest
 - les raisons pour lesquelles la Crise a eu un effet si marquant sur les attitudes des gens des Prairies
 - les programmes mis en place à la suite de la Crise qui visaient à enrayer la pauvreté et à stimuler les activités économiques
 - les forces et les faiblesses des provinces des Prairies à l'heure actuelle, comparativement au reste du Canada
- résumer l'histoire de la région (facultatif), c'est-à-dire :
 - découvrir les peuples Autochtones qui vivaient dans la région et à proximité avant 1840
 - décrire le rôle du commerce de la fourrure dans le développement de la région

- expliquer les circonstances de l'arrivée des colons non autochtones dans la région et donner la date de leur arrivée
- expliquer en ses propres mots l'impact qu'a eu sur les Autochtones de la région l'arrivée massive d'immigrants entre 1896 et 1929
- relater les changements survenus dans la localité au cours des 40 dernières années (comparer le rythme des changements vécus par les Autochtones et les non-Autochtones)
- relater les contributions des Métis au développement du Canada, c'est-à-dire :
 - évaluer le rôle moteur des Métis dans l'avancée vers l'Ouest de la souveraineté canadienne
 - décrire l'économie fondée sur le commerce de la fourrure et la croissance des postes de traite, depuis la fondation de la Compagnie de la Baie d'Hudson en 1670
 - expliquer le rôle des Métis dans la rivalité au sein du commerce de la fourrure avant 1885
 - décrire la colonisation de l'Ouest canadien
 - relater la création du Manitoba
 - illustrer le rôle des Métis dans le rattachement de l'Ouest au Canada
 - décrire les routes commerciales établies et utilisées à l'origine par les Autochtones (voies de navigation par canot des voyageurs et sentiers pour les charrettes à bœuf des Métis chasseurs de bison)

- décrire les caractéristiques du mode de vie propres aux Métis, comme :
 - la danse - gigue de la rivière Rouge, origine et évolution de la danse carrée
 - la musique - utilisation du violon et d'autres instruments de musique, origine et évolution des chansons de canot des Métis
 - le folklore - chasse au bison, charrettes à bœuf de la rivière Rouge, commerce de la fourrure
 - les communautés - Selkirk, Batoche, etc.
 - les chefs historiques - Louis Riel, Gabriel Dumont et Pierre Falcon
- relater les premiers conflits qu'ont vécus les Métis, en abordant :
 - les questions sociales (relocalisation forcée, discrimination et éducation)
 - les événements politiques (la Bataille de Seven Oaks, l'insurrection de 1869-1870, la révolte de 1884-1885)
 - les facteurs économiques comme la guerre commerciale que se livraient la Compagnie de la Baie d'Hudson et la Compagnie du Nord-Ouest
- critiquer les attitudes changeantes au sujet de Louis Riel (pendu comme traître en 1885 et honoré comme un héros en 1967).

Relations extérieures

Au nom du Canada, la Grande-Bretagne et les États-Unis ont établi une frontière commune entre les deux pays. En vertu du Traité Jay, ces gouvernements nationaux ont garanti aux Autochtones le droit de traverser librement la frontière avec leurs possessions. La Grande-Bretagne et les États-Unis sont les deux signataires de ce traité; le Canada ne l'a jamais ratifié. Ce qui fait que les Autochtones ont un libre accès aux États-Unis, mais leur entrée au Canada est assujettie à certaines conditions (droits de douane).

Les Autochtones du Canada ont fait des représentations auprès de gouvernements étrangers afin de communiquer leurs points de vue au sujet du Traité Jay. Les Autochtones canadiens ont aussi collaboré à la création du Conseil mondial des peuples indigènes, un forum qui permet d'échanger les idées et de partager les préoccupations des peuples indigènes partout dans le monde.

Thèmes

Les élèves sont invités à :

- analyser l'influence sur les Autochtones de l'empire colonial britannique, en ce qui concerne notamment :
 - les changements économiques et spirituels suscités par le mercantilisme et son lien à un empire colonial
 - l'effet du mercantilisme sur les peuples autochtones de l'Amérique du Nord
 - l'évolution du Canada, qui est passé d'un statut de colonie à celui de pays indépendant
 - les rapports qu'entretiennent les Autochtones avec les différents niveaux de gouvernement
 - le rôle du Canada dans le Commonwealth et les effets de ce rôle sur les Autochtones

- la position du Canada en faveur des peuples indigènes de l'Afrique au sein du Commonwealth
- les avantages que les Autochtones du Canada retirent du Commonwealth
- évaluer les relations qu'entretiennent les gouvernements du Canada et des États-Unis, en tenant compte :
 - des incidents à l'origine de désaccords entre le Canada et les États-Unis au cours des XIX^e et XX^e siècles (Quelles en ont été les retombées pour les Autochtones?)
 - des liens économiques et politiques qui se sont tissés entre le Canada et les États-Unis au cours des XIX^e et XX^e siècles (L'établissement de ces liens a-t-il permis de répondre aux besoins et aux aspirations des Autochtones?)
 - des influences canadiennes et américaines sur le plan culturel, économique et politique (Dans quelle mesure ces influences se sont-elles manifestées parmi les artistes, les gens d'affaires et les chefs politiques autochtones?)
 - de la domination de la culture contemporaine américaine et de la prédominance actuelle de l'anglais dans les communautés et les groupes autochtones du Canada dans les domaines des télécommunications, de l'Internet, des communications par satellite et de la télévision (Que se produit-il dans les communautés isolées du Canada lorsque les gens choisissent une programmation américaine?)
- aborder la participation canadienne aux affaires internationales en posant les questions suivantes :
 - Quelle est la position canadienne à l'égard de l'aide aux Autochtones, comparativement à la politique canadienne sur l'aide internationale aux pays moins développés?

- Les Canadiens jugent-ils que le Canada entretient de bonnes relations avec les autres pays?
- Comment les autres pays perçoivent-ils le Canada?
- étudier les rapports entre les Autochtones et la monarchie britannique;
- examiner le statut des organismes qui représentent les Premières Nations au Canada (S'agit-il de bandes, de tribus ou de nations? Comment se définissent ces trois types d'organisation?);
- analyser les causes portées par les Autochtones à l'attention de la Cour internationale de justice;
- étudier l'histoire et la performance du Conseil mondial des peuples indigènes.

Une activité pertinente est proposée dans *The NESAs Activities Handbook for Native and Multicultural Classrooms*, The Road Game, Cultural Emphasis, pages 20 à 27.

Autonomie gouvernementale autochtone (enrichissement)

Dans cette unité, on s'attarde sur les relations entre les Autochtones et le gouvernement canadien. Depuis des temps immémoriaux, les cultures autochtones ont une forte tradition d'autonomie gouvernementale. Les Autochtones ont aussi depuis longtemps conclu des traités. Les traités étaient utilisés bien avant l'arrivée des premiers commerçants de fourrures et colons européens en Amérique du Nord. Les Autochtones négociaient des traités pour régler des conflits territoriaux et pour mettre fin à des guerres.

Après l'arrivée des colons européens, les Autochtones ont conclu une série de traités. La formulation de ces traités établissait clairement qu'une transaction foncière avait eu lieu, à savoir une cession de territoire. Dans la perspective culturelle et spirituelle autochtone traditionnelle, la terre ne peut être achetée ou vendue. Les Autochtones envisageaient la terre d'un point de vue spirituel. Ils se percevaient comme les gardiens de la terre, non pas comme ses propriétaires.

C'est afin de rendre plus officielles les relations entre les Autochtones et l'administration coloniale (avant la Confédération) que les dispositions de la *Loi sur les Indiens* ont été adoptées.

La Loi sur les Indiens

En 1860, le gouvernement britannique décida que la province du Canada assumerait désormais la gestion des affaires indiennes au Québec et en Ontario. De 1860 à 1868, ce sont les commissaires des Terres de la Couronne qui ont administré les affaires indiennes.

Après le pacte confédératif de 1867, l'administration des affaires indiennes a échu au gouvernement fédéral, en vertu d'une disposition spéciale de l'*Acte de l'Amérique du Nord Britannique*. En 1873, le ministère de l'Intérieur a commencé à assumer la responsabilité des affaires indiennes. La politique de la Division des affaires indiennes a été enchâssée dans la *Loi sur les Indiens* de 1876, modifiée subséquemment en 1951 et 1985.

Thèmes

Les élèves sont invités à :

- présenter un exposé sur la reconnaissance de l'autonomie gouvernementale autochtone de 1969 à l'heure actuelle, en tenant compte :
 - de l'énoncé de politique relative aux Indiens de 1969 du gouvernement canadien (un Livre blanc controversé qui contenait des propositions de changement à la *Loi sur les Indiens*)
 - des contre-propositions autochtones, soit le document « Citizens Plus » (réactions autochtones au Livre blanc)
 - de l'enquête sur la justice et les Autochtones au Manitoba et de ses recommandations en faveur d'un système judiciaire séparé pour les Autochtones du Manitoba
 - de l'intervention de Elijah Harper à l'Assemblée législative du Manitoba, qui a fait avorter l'Accord du lac Meech (Quelles ont été les répercussions de ce geste sur l'unité des Autochtones du Canada?)
 - les tendances actuelles et les récents développements (les efforts des Dénés pour obtenir la reconnaissance de leur nation et de leurs droits territoriaux; les récents développements au Manitoba concernant l'abolition des Affaires indiennes et la promotion de l'autonomie gouvernementale des Autochtones)
- évaluer deux articles de la *Loi sur les Indiens* à la lumière des points suivants :
 - les droits territoriaux
 - les droits fiscaux
 - les restrictions touchant à la consommation d'alcool
 - la définition du statut d'« Indien »
 - le droit de vote
 - la gestion financière
 - l'éducation

- le gouvernement communautaire
- les droits juridiques
- les terres de réserve

Examiner les circonstances ayant mené à l'adoption de ces dispositions. Discuter des autres solutions susceptibles d'atteindre les mêmes objectifs. Les Premières Nations et les organismes qui les représentent ont suggéré diverses solutions de rechange :

- le document *Citizens Plus* (« Livre rouge ») présenté par les chefs des Premières Nations de l'Alberta
- le document *Wahbung: Our Tomorrows*, présenté par les chefs des Premières Nations du Manitoba